

CHARTRE DU PEDIBUS

année scolaire 2017/2018

Chaque enfant du CP au CM2 qui est pris en charge pour le pédibus à la sortie de l'école s'engage à suivre cette charte. Les parents d'enfants en âge maternelle s'engagent à transmettre les informations aux enfants.

1. J'attends dans le calme à la sortie de la classe ou au point de regroupement défini en début d'année, je me groupe avec les camarades qui vont aussi au centre
2. Je dis au revoir à mon maître ou ma maîtresse, je lui indique l'animateur du centre St Jean qui vient me chercher
3. Je n'oublie ni mon cartable ni mes cahiers ni mes vêtements ou mon sac de sport car on ne retournera pas les chercher.
4. je me range du côté du mur avec un camarade en laissant un passage côté voitures pour les autres passants et pour ma sécurité
5. j'attends qu'on me donne l'autorisation avant d'avancer
6. je ne m'engage pas sans autorisation sur les passages piétons, même si le bonhomme est vert. J'attends que mon animateur me dise que c'est bon.
7. je ne m'éloigne jamais du rang, je jetterai mes papiers au centre; je m'arrête lorsqu'on me le dit. Après avoir traversé, je me remets du côté du mur.
8. En arrivant au centre, je prends mon goûter avant d'aller jouer (ateliers de 17h), je demande toujours pour aller aux WC; je ne laisse pas traîner mes papiers ni mes affaires
9. Lorsqu'on m'appelle je pars à mon activité sans traîner
10. Je prends plaisir à partager, à m'amuser, à découvrir dans la joie et la bonne humeur

Je sais que si ces consignes pour ma sécurité ne sont pas respectées les animateurs ne viendront plus me chercher au centre. tout comportement dangereux contraindra les responsables à me laisser à l'école.

*Je signe la charte
(parents et enfants à partir de la Grande Section)*

coupon à rendre avec l'inscription

J'ai lu (ou fait lire à mon enfant) la charte du pédibus et m'engage à la suivre ou la faire suivre.
Engagement pour l'année scolaire 2016/2017

Nom et signature